

Environnement

L'eau, c'est la vie : préservons-la !

Les contrats territoriaux 2005-2010 permettant de poursuivre les actions du contrat rural menées de 1999 à 2004 sur les principes de l'eau potable, les rivières, l'assainissement, l'agriculture et l'animation, ont été signés mercredi 7 décembre à Beaulieu-les-Fontaine, (Oise).

Ces contrats ont été co-signés par le maire de Beaulieu-les-Fontaine, Pierre Lagoutte, les présidents des communautés de communes du Noyonnais, Pierre Vauris, du Pays des Sources, René Mahet, ainsi que par les directeurs de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Marc Collet et de la chambre d'agriculture de l'Oise, Jean-Luc Poulain.

Protégeons l'eau ensemble, tel est le slogan des communautés de communes du Noyonnais et du Pays des Sources oeuvrant sur la préservation de la qualité de l'eau potable et la protection de la qualité des cours d'eau. Cultiver, boire, se laver... Toutes ces tâches de la vie quotidienne attestent que l'eau est une ressource indispensable pour l'homme. Seulement 0,3 % de l'eau sur Terre est directement disponible. Il est ainsi important de la préserver. Pour cela, diverses actions de sensibilisation sont menées auprès des acteurs locaux et usagers de l'eau.

Les intérêts d'une agriculture raisonnée

Afin de convaincre les agriculteurs d'appliquer une agriculture raisonnée pour la protection des milieux aquatiques et des eaux souterraines, Matthieu Caron, exploitant agricole à Beaulieu-les-Fontaine, a organisé une visite de son corps de ferme récemment qualifié « agriculture raisonnée ». Une étude menée deux ans auparavant par lui-même et la chambre d'agriculture de l'Oise sur la rivière de l'Avre, révéla que la manipulation de produits phytosanitaires en ferme et dans les champs est la principale cause de pollution des cours d'eau et des eaux souterraines. Pour la stopper, il est conseillé de planter des bandes enherbées et d'employer une agriculture raisonnée qui consiste à munir le corps de ferme d'une aire de remplissage pour le pulvérisateur, et ainsi éviter tous risques de dépôt de produits phytosanitaires dans les sols et cours d'eau à proximité.

Signature des contrats territoriaux

« Il faut agir efficacement pour la propreté de l'eau », déclare Pierre Lagoutte. Afin d'atteindre cet objectif, les communautés de communes du Pays des Sources et du Pays du Noyonnais s'engageaient pour cinq ans dans un contrat rural. Objectif : maîtriser la qualité de l'eau potable et la protection de la qualité des cours d'eau. 96 millions d'euros de travaux sont prévus

à travers la signature de ces contrats territoriaux.

Les communautés de communes s'engagent à mettre en application une dynamique d'actions dont les montants s'élèvent à 56 millions d'euros pour le Pays des Sources (utilisés pour des travaux d'assainissement et d'actions agricoles) et 40 millions d'euros pour le Pays du Noyonnais. L'agence de l'eau financera une part importante de ces fonds afin de réduire les pollutions domestiques mais aussi agricoles et autres pour reconquérir une qualité de l'eau aujourd'hui remise en cause. Les 40 millions d'euros du Pays du Noyonnais sont voués à l'assainissement, puis à l'animation et à la sensibilisation sur le thème de la préservation de l'eau. Actions déjà menées durant le contrat rural sous forme de classes d'eau, conférences, Rand'Eau quiz, spectacles, jeux concours, etc.

Peggy Bailly



Matthieu Caron expliquant les principes d'une agriculture raisonnée.

Des projets d'assainissement compensés

Thierry Sanchez, maire de Berry-Rivière (Aisne) et président du comité plénier de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement Aisne-Ardenne-Oise a remis vendredi 2 décembre au Domaine du Bois d'Aucourt à Pierrefonds les récompenses « Qualiréseaux ».

Douze maîtres d'ouvrage et leurs partenaires* qui ont réalisé leurs chantiers d'assainissement en respectant les étapes de la charte ont reçu ces récompenses. Les maîtres d'ouvrage devaient remplir les trois missions essentielles d'une opération d'assainissement : une bonne gestion des fonds publics et une maîtrise du coût de l'eau, une satisfaction des riverains grâce au respect du délais de l'opération, et une préservation de la ressource en eau potable en assurant la pérennité des équipements. L'objectif est de collecter la totalité de la pollution domestique pour l'acheminer sans pertes ni dilution par des eaux claires parasites, jusqu'à un ouvrage de traitement adéquat.

* Les 6 localités sélectionnées sont les mairies de Goincourt, Boubiers, Saint-Paul, Berry-Rivière, Saint-Vaast-les-Mello, et la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Les six lauréats les mairies de Therdonne, Chamant, Aux Marais, Chivy-les-Etouvelles, Villers-sur-Coudun et SIA de Bailly Saint Léger aux Bois.